

de ces rares communautés qui ont eu le bonheur de survivre à la Révolution française. Il peut se glorifier d'une existence cinq fois séculaire. Il fut fondé pour héberger et entretenir les pauvres et les paysans, et il fut probablement dirigé dès sa fondation par quelques Tertiaires séculiers. Cette communauté adopta bientôt la Règle du Tiers-Ordre Régulier, et se trouva, dès lors, sous la juridiction du Provincial des Frères-Mineurs. Pendant trois cents ans, les Sœurs ont été dirigées par un religieux de l'Ordre. Cette communauté a connu de bien mauvais jours. Dans le xvi^e siècle, elle fut saccagée par les Gueux. Toutes les Sœurs moururent en exil, plusieurs succombèrent aux blessures. Restauré par une noble famille, le couvent fut, par trois fois, dévasté par l'incendie.

Le dernier désastre eut lieu en 1728. Non seulement le couvent, mais aussi la chapelle devinrent la proie des flammes qui se communiquèrent à vingt-huit maisons du voisinage et à l'église paroissiale de la localité. Chose étrange, quoique la chapelle eût été détruite avec tout ce qu'elle contenait, on retrouva dans les décombres et absolument intacte, la statue de saint Antoine. Depuis, cette statue est en grande vénération auprès des Sœurs.

Les villageois la tiennent aussi en honneur, et les pensionnaires de la maison l'invoquent avec beaucoup de ferveur.

Noix précieuse. — Le R. Père Gardien des Grottes de Brive a eu la bonne pensée, depuis quelque temps, de fonder un musée Antonien. Ce musée vient de s'enrichir d'une nouvelle perle, qui, sans être précieuse, n'est point pour nous sans valeur. C'est une noix du vieux noyer sur lequel saint Antoine se retirait peu avant sa mort, à Camposampiero, près de Padoue. Le vieil arbre ne reverdit qu'au mois de juin ; mais vers le 13, il retrouve toute son antique vigueur. Cette acquisition est due à la bienveillance du R. P. Raphaël d'Aurillac.

(Echo des Grottes)

FAVEURS OBTENUES

Montréal. — Saint Antoine tient à la reconnaissance de ses obligés. J'avais demandé plusieurs faveurs importantes au bon Saint, lui promettant la publication si j'étais exaucée. J'obtins les faveurs demandées ; mais, ayant tardé à accomplir ma promesse, il se chargea de me la rappeler par le retrait d'une partie des grâces temporelles qu'il m'avait obtenues.

Pardon et reconnaissance au grand saint Antoine.

Une Tertiaire.